

FFS
Réglementation - Ski de Fond

CAHIER DES CHARGES – MARATHON SKI TOUR

INTRODUCTION

Le Marathon Ski Tour est le circuit national des courses populaires de longues distances qui est mis en place et coordonné par la Fédération Française de Ski.

Il comporte les courses populaires majeures du territoire, de par leur qualité d'organisation, leur histoire, leur rayonnement.

Le Marathon Ski Tour c'est des grands rassemblements pour situer son niveau et côtoyer de nombreux champions, des étapes authentiques et insolites aux itinéraires fascinants pour découvrir une diversité de paysages, de merveilles de la nature et de villages chaleureux sur un rythme sport, fête et convivialité.

L'action de la Fédération Française de Ski

Dans un cadre de promotion et de développement, la FFS mettra en place un panel d'actions dédiées à la communication autour des évènements du Marathon Ski Tour et des classements généraux de ce circuit.

Ces actions seront réalisées en amont de la saison ainsi qu'au fil de l'hiver, avant et après chacune des étapes de ce circuit.

Un représentant de la FFS sera missionné pour le suivi du Marathon Ski Tour.

Il sera disponible durant la préparation de l'évènement dès la période estivale.

Il sera présent sur site lors des compétitions : le jour de la compétition mais également la veille de la course pour des actions de communication.

Le site internet du Marathon Ski Tour sera un support utilisé pour la communication des classements et informations générales, mais sera également en lien avec la tenue de chacune des étapes.

L'organisateur pourra profiter de la présence des leaders des classements généraux et des membres des Équipes de France pour organiser la veille de la course une remise officielle des dossards de compétition ainsi qu'une séance de dédicaces.

La FFS sera impliquée dans ces actions et participera à la communication qui pourra être faite.

CAHIER DES CHARGES

1. Préparation de l'évènement

1.1. Règlements de référence

Les épreuves du Marathon Ski Tour sont placées sous l'égide de la FFS.

Le RIS (Règlement International de Ski), les règlements fédéraux de la FFS portant sur les longues distances, ainsi que le règlement spécifique au Marathon Ski Tour sont les documents de référence pour organiser les épreuves.

Si un organisateur dispose de son propre règlement il doit être en conformité avec ces règlements.

1.2. Candidature - Calendrier

L'Organisateur doit avoir répondu à l'appel à candidature et avoir reçu un retour positif de la FFS.

Un droit d'inscription de 300€ sera demandé au titre de l'inscription au Marathon Ski Tour.
Ce droit d'inscriptions participera à la dotation financière du classement général.

Si un évènement comporte plusieurs épreuves, seule l'épreuve reine sera désignée comme permettant d'obtenir des points pour le Marathon Ski Tour.

1.3. Comité d'organisation

Un Comité d'organisation devra être mis en place.

Le représentant de la FFS doit être consulté régulièrement et informé de l'avancement de la préparation de l'évènement.

2. Aspects techniques de l'évènement

2.1. Format

Le choix des parcours, des distances, et globalement l'ensemble des décisions relatives aux aspects techniques de l'évènement doivent être validés en concertation avec le représentant de la FFS.

Les épreuves peuvent se dérouler en style classique ou en style libre.

Le profil de l'épreuve et la difficulté technique ne doivent pas nécessairement se rapprocher des épreuves de fond spécial : l'aspect populaire et l'accessibilité à un public moins expérimenté doivent être conservés.

Les courses prises en compte pour l'établissement du classement du Marathon Ski Tour couvrent une distance de 40 km au minimum.

Des distances inférieures pourraient exceptionnellement être validées par la FFS.

2.2. Lignes de départ

Il appartient à l'organisateur de mettre en place un protocole de départ qui permette à tous les coureurs de s'exprimer, aux différentes courses et catégories d'être clairement visibles et identifiables, tout en assurant la sécurité de l'ensemble des participants.

Des départs spécifiques pour chaque distance et chaque sexe devront être mis en place si les effectifs sont importants.

Le style, la distance, la largeur de piste devront être pris en compte.

Le principe d'un départ dames avant celui des hommes devra être mis en place si les effectifs dames sont suffisants.

Le principe de vagues au départ pourra être mis en place.

Ces réflexions devront être menées en concertation avec le représentant de la FFS dans la préparation de l'évènement.

2.3. Sprint bonus

Un sprint bonus sera mis en place et décernera des points pour le « Classement général Sprint ». Ce sprint bonus devra être mis en place **dans le premier tiers** du parcours de l'épreuve.

Un classement dames et un classement hommes seront établis.

2.4. Catégories

Afin d'assurer une bonne visibilité sur l'ensemble des épreuves du Marathon Ski Tour, les regroupements de catégories doivent être les suivants :

- Dames scratch
- Dames M4 et +
- Hommes scratch
- Homme M2 + M3
- Homme M4 + M5
- Homme M6 + M7
- Hommes M8 et +

2.5. Dossards de leader

Avant la compétition :

L'organisateur remettra le dossard de leader à la première dame et au premier homme du classement provisoire scratch s'ils sont présents au départ. S'ils sont absents, ces dossards seront attribués au/à la suivant(e) dans le classement. Ces dossards seront fournis par la FFS.

À l'issue de la compétition, pour la remise des prix :

L'organisateur remettra le dossard de leader à la première dame et au premier homme du classement provisoire scratch s'ils sont présents. Ces dossards seront fournis par la FFS.

3. Aspects administratifs de l'évènement

3.1. Inscriptions

Il est primordial d'agir envers les utilisateurs de tickets course pour les inciter à prendre une licence en leur montrant l'intérêt de s'engager (avantage financier, classements Marathon Ski Tour, communication ...).

Il convient donc notamment de ne plus faire apparaître la mention du ticket course en tant que tel et de manière isolée et d'intégrer son coût au tarif de l'inscription pour les non licenciés. Cela permettra de faire ressortir un tarif réduit pour les licenciés FFS.

Invitations

Dans un objectif de promotion de l'épreuve, les athlètes suivants bénéficieront d'une gratuité lors de leur inscription :

- Les membres des Équipes de France A, B, Relève,
- Lors de la première étape : les vainqueurs du classement général de chaque catégorie ainsi que du classement sprint, de l'année précédente,
- Lors des étapes suivantes : les leaders provisoires du classement général et du classement sprint.

3.2. Comité de course

Un comité de course devrait être organisé la veille de l'épreuve.

Devront être présents :

- Le Directeur d'épreuve,
- Le Délégué technique,
- Le Délégué technique-adjoint,
- Le Chef de piste,
- Le Chef de stade,
- Le Secrétaire de l'épreuve,
- Le Responsable du chronométrage,
- Le Responsable des secours.

Seront abordés les points suivants :

- Présentation globale de la manifestation,
- Présentation du jury,
- Présentation du site, de la piste et du stade,
- Diffusion des prévisions météorologiques,
- Présentation du dispositif de secours,
- Rappel du règlement des épreuves,
- Tout autre point jugé nécessaire par l'organisateur.

Le lieu, la date, et l'heure du comité de course devront être communiqués clairement.

Dans le cas où un comité de course ne serait pas organisé : il faut identifier clairement une personne référente présente sur site les jours précédant la compétition.

Le contact de cette personne devra être communiqué largement.

4. Dotation - Remises des récompenses

Les catégories scratch doivent être récompensées par les primes minimales suivantes :

Dames : 1^{ère} : 500€
2^{ème} : 300€
3^{ème} : 200€

Hommes : 1^{er} : 500€
2^{ème} : 300€
3^{ème} : 200€

La 1^{ère} dame et le 1^{er} homme au passage du sprint bonus seront récompensés par une prime de 150€.

Les 3 premiers des catégories et regroupements de catégories indiquées au « 2.4. Catégories » doivent être récompensés.

L'organisateur a la possibilité de récompenser plus de catégories.

5. Public sport adapté

Les objectifs du Marathon Ski Tour et du développement de la discipline du ski de fond passent par l'intégration du public sport adapté.

Ces athlètes sont régulièrement présents sur ces compétitions, il est important de les mettre en valeur et d'attirer l'attention sur leur engagement.

Ainsi, seront mis en place :

- Un accès sur la 1^{ère} ligne pour les meilleurs représentants,
- Un classement sport adapté dame et un classement homme sur chaque compétition, avec remise de récompenses,
- Un classement sport adapté général dames et un classement hommes.

6. Chronométrage

Le cahier des charges FFS « Chronométrage » s'applique aux épreuves du Marathon Ski Tour.

Sprint bonus : un équipement permettant de juger le passage sur la ligne doit être mis en place (juges et caméra).

La transmission des résultats officiels se fera avant le mardi midi suivant la compétition.

7. Tests de présence du fluor

Conformément aux règlements FIS et FFS, des tests fluor pourront être mis en place.

Ainsi, l'Organisateur devra prévoir, dans l'aire d'arrivée :

- Un abri fermé 3x3m,
- Une table,
- 2 racks à skis de 20 paires chacun,
- Une alimentation électrique pour matériel informatique.

8. Contrôle anti-dopage

Il est rappelé qu'un contrôle anti-dopage pourra être diligenté.

Les dispositions de l'article 4.2.10 du règlement « Compétitions nationales de Fond Spécial » s'appliquent.

9. Partenaires - Communication

L'organisation :

- Doit utiliser le logo Marathon Ski Tour non modifié sur les documents officiels, ses documents de promotion et sur son site internet (bloc marque et bandeau),
- Assurera la visibilité du Marathon Ski Tour sur le stade départ/arrivée et podium de remise des prix. Il en va de même pour les partenaires du Marathon Ski Tour non concurrents de ceux de l'organisateur,
- Diffusera les outils promotionnels du Marathon Ski Tour sur la base des éléments transmis par la FFS,
- Proposera des invitations aux partenaires du Marathon Ski Tour selon les demandes faites par la FFS. Celles-ci sont à la charge de l'organisateur.

Contact

Pour toute question, contacter la Fédération Française de Ski :
Anaël HUARD – ahuard@ffs.fr - +336 66 49 80 24